

Séance du 7 juin 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; M. Ugalde à Mme Lauqué ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Bergé à M. Pallas ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Salanne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Compte administratif 2015 – Budget principal.

Le compte administratif du budget principal a pour objet de présenter l'exécution et les résultats de l'exercice 2015, pour lequel les crédits votés représentaient globalement 116,4 M€, ainsi répartis :

Crédits votés	Budget primitif	Décisions modificatives	Total
Section d'investissement	30,0 M€	17,0 M€	47,0 M€
Section de fonctionnement	68,9 M€	0,5 M€	69,4 M€
Cumul	98,9 M€	17,5 M€	116,4 M€

Il convient de rappeler, en préambule, que l'exercice comptable 2015 est caractérisé par la création d'un nouveau budget annexe dédié aux fêtes traditionnelles et à la temporada, se traduisant par le transfert d'environ 2,6 M€ de dépenses et d'environ 2 M€ de recettes de fonctionnement.

I – L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE :

Elle se présente schématiquement de la manière suivante :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	46 974 000 €	36 083 559,00 €	6 354 000 €
Dépenses d'investissement *	46 974 000 €	32 633 354,73 €	7 286 000 €
Solde d'investissement		3 450 204,27€	
Recettes de fonctionnement	69 445 000 €	76 732 255,76 €	
Dépenses de fonctionnement	69 445 000 €	70 453 391,36 €	
Résultat de fonctionnement 2015		6 278 864,40 €	
Résultat antérieur reporté		-	
Résultat cumulé de fonctionnement		6 278 864,40 €	
Résultat de clôture (investissement + fonctionnement)		9 729 068,67 €	

* y compris solde reporté 2014

1. La section de fonctionnement

Les recettes de l'exercice s'élèvent globalement à 76,7 M€, en très légère hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 0,7 %).

Les recettes réelles, hors produits de cessions, représentent 69,6 M€ contre 70,9 M€ en 2014, soit une baisse de 1,3 M€ qui résulte pour l'essentiel de la diminution des recettes exceptionnelles (-1,2 M€, voir ci-après). De fait, les recettes de gestion courante (c'est-à-dire hors produits financiers et exceptionnels) s'établissent à un niveau très proche du compte administratif 2014 : 69 M€ contre 69,1 M€ (- 0,2 %). On constate en effet que la progression des recettes fiscales (directes et indirectes), qui s'est avérée plus favorable que les prévisions initiales, a permis de compenser la baisse des dotations de l'État sur cet exercice.

Le taux de réalisation (recettes réalisées/crédits votés) est de 101 %, comparable à la moyenne des trois exercices précédents, ce qui signifie que l'exécution dégage des recettes supplémentaires pour environ 0,9 M€.

Pour les principaux postes de recettes, les précisions suivantes peuvent être apportées.

Le produit des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) est de 29,5 M€, en progression de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent (soit + 1,5 M€). Cette évolution favorable s'explique notamment par la prise en compte, dans les rôles d'imposition 2015, de contribuables modestes jusqu'alors exonérés. Il est rappelé qu'en pratique les personnes concernées ont bénéficié d'un dégrèvement et n'ont pas eu à acquitter l'impôt.

Hors revalorisation forfaitaire, la variation physique des bases d'imposition ressort à 3,5 % pour la taxe foncière, correspondant à la prise en compte des nouvelles constructions, et à 3,8 % pour la taxe d'habitation.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire correspondent à un reversement partiel de la contribution économique territoriale perçue par la communauté d'agglomération. Elles totalisent 15 M€ contre 14,9 M€ en 2014, soit une progression de 81 K€ cette année (+ 2,1 %).

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 3,66 M€, en hausse de 396 K€ (+ 12 %), ce qui s'explique par une remontée significative du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 1,95 M€ contre 1,6 M€ en 2014. Pour la taxe sur l'électricité et la taxe sur la publicité extérieure, les montants perçus sont quasiment stables d'une année sur l'autre et sont conformes aux attentes, respectivement 969 K€ et 456 K€. Le produit de la taxe de séjour s'élève à 282 K€.

Les dotations versées par l'État représentent 9,1 M€ contre 10,4 M€ en 2014, en raison de la baisse très importante de la dotation forfaitaire : - 1,3 M€. Les compensations fiscales s'élèvent à 1,9 M€, en légère progression par rapport à l'année précédente (+ 2,4 %).

Les produits du domaine et des services (tarification des équipements municipaux et utilisation du domaine public) s'élèvent à 6,9 M€ contre 7,6 M€, diminution résultant du transfert de certaines recettes au budget annexe des fêtes et de la temporada. Les principaux postes de recettes relèvent des droits de stationnement sur voirie : 1,8 M€ (+ 1,3 %), de la facturation des cantines et garderies : 1,22 M€ (hausse de 4,9 % liée à l'accroissement de la fréquentation), des crèches municipales : 1 M€ (+ 1,5 %), des redevances d'occupation du domaine public communal : 1,0 M€ (+ 2 %) et des équipements sportifs : 0,4 M€ (- 4 %).

Les « autres produits de gestion courante » s'élèvent à 0,73 M€ (0,72 M€ en 2014) et comprennent principalement les loyers perçus par la Ville.

Les produits financiers correspondent au produit du placement des fonds légués par Mme Howard-Johnston : 125 K€ (idem 2014).

Enfin, les produits exceptionnels (hors cessions) s'établissent à 270 K€ contre 1,45 M€ en 2014, montant qui comprenait l'indemnité obtenue pour les désordres de construction de la bibliothèque universitaire (1,1 M€).

Les recettes d'ordre représentent 2,4 M€, correspondant aux travaux d'investissement réalisés en régie (0,4 M€), à des transferts de charge (0,2 M€) et aux écritures liées aux cessions immobilières (1,8 M€).

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élèvent globalement à 70,4 M€ contre 70,9 M€ au compte administratif 2014.

Les dépenses réelles représentent 61,5 M€, en baisse de 2,1 M€ par rapport à l'exercice précédent, cette évolution s'expliquant notamment par le transfert de dépenses au budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.

L'exécution budgétaire apparaît globalement conforme aux prévisions, avec un taux de réalisation de 97,5 %, comparable aux exercices précédents.

Les charges de personnel s'élèvent à 33,8 M€ contre 33,6 M€ l'an dernier, étant rappelé que les crédits 2014 comprenaient 0,6 M€ pour la rémunération des toreros. A données égales, l'évolution de la masse salariale ressort à 2,2 %, comparable à celle enregistrée en 2014.

Les charges « à caractère général » (achats, fluides et charges externes) totalisent 14 M€ contre 15,8 M€ en 2014.

Les subventions et contributions obligatoires totalisent 11,16 M€ contre 10 M€ en 2014. L'exercice 2015 est caractérisé par le versement, pour la première année, de la subvention d'équilibre au budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada pour un montant de 1,17 M€. A périmètre constant, ces dépenses sont stables d'un exercice sur l'autre, à 10 M€. Principal poste de dépenses, les subventions versées aux associations et clubs sportifs représentent 5,1 M€, en baisse de 0,2 M€ (- 3,7 %). La subvention au CCAS a été maintenue à 2,65 M€ et les contributions obligatoires atteignent 1,66 M€ (en hausse de 3,9 %).

Les charges financières (1,7 M€) sont à nouveau en diminution (- 10 %), en raison de la baisse des taux d'intérêt durant l'année 2015.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » représente 0,28 M€, comprenant uniquement le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme et au Conseil départemental (0,23 M€ en 2014).

Enfin, les charges exceptionnelles s'élèvent à 0,21 M€ (0,52 M€ en 2013) et les dotations aux provisions à 0,26 M€ (1,4 M€ en 2014).

Les dépenses d'ordre, ne se traduisant par aucun décaissement, s'élèvent à 8 M€ (7,4 M€ en 2014). Elles correspondent aux dotations aux amortissements pour 2,5 M€ et aux écritures liées à des cessions de bâtiments, de terrains ou de matériels pour 6,5 M€.

Le résultat de l'exercice 2015 s'établit à 6,3 M€ (7 M€ en moyenne pour les trois derniers exercices), supérieur de 2,6 M€ à la prévision budgétaire (soit + 0,8 M€ de recettes et 1,8 M€ de dépenses non réalisées).

2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont représenté globalement 30,2 M€ en 2015 contre 40,7 M€ en 2014.

Les deux postes principaux sont :

- le remboursement du capital des emprunts : 6,1 M€ (5,8 M€ en 2014),

- les dépenses d'équipement proprement dites (acquisitions et travaux, y compris travaux en régie) : 13,8 M€ contre 19,6 M€ en 2014. Après deux années marquées par un effort très soutenu, la Ville a retrouvé en 2015 un niveau d'investissement plus proche de la moyenne des villes de sa strate (290 €/hab. contre 328 €/hab.).

Les dépenses d'investissement comprennent également :

- des opérations de gestion de dette pour 7,2 M€ ;
- des travaux effectués pour le compte de la communauté d'agglomération pour 0,1 M€ (pont Mayou), laquelle en assure le financement ;
- des opérations d'ordre et diverses opérations pour 6,1 M€.

Pour les dépenses d'équipement, le taux de paiement des crédits votés est de 55 % (61 % en 2014), étant souligné que le taux d'engagement s'élève pour sa part à 85 %, correspondant aux marchés conclus et aux commandes signées. Les dépenses engagées en 2015 mais non encore payées au 31 décembre sont reportées sur l'exercice 2016 pour un total de 7,3 M€.

La répartition des dépenses d'équipement par domaine d'activité est la suivante (le détail des programmes d'investissement figurant sur une liste annexée au document budgétaire) :

- 1,1 M€ dans le domaine scolaire, avec notamment 363 K€ pour la rénovation de l'école Malégarie et l'aménagement du pôle théâtre, 129 K€ pour l'équipement informatique et numérique, et 542 K€ pour le gros entretien de différentes écoles ;

- 1,5 M€ dans le domaine culturel, dont 758 K€ pour la mise en valeur des remparts (projet Fortius), 142 K€ pour l'aménagement du DIDAM, 159 K€ pour la restructuration du Musée Bonnat-Helleu et 100 K€ pour le regroupement des salles de cinéma d'art et essai ;

- 0,6 M€ pour les équipements sportifs, principalement 306 K€ pour l'aménagement du local dédié aux sports de combat et 187 K€ pour divers aménagements au stade Jean Dauger ;

- 0,4 M€ dans le domaine social, avec 362 K€ pour la construction de la nouvelle MVC Saint-Etienne ;

- 5,4 M€ pour les espaces publics et la voirie, dont 1,55 M€ pour l'aménagement des circulations douces, 549 K€ pour la requalification de l'avenue du docteur Gaudoul, 181 K€ pour l'aménagement des chemins de Pinède et de Loustaounaou, 362 K€ pour l'impasse de la Porcelaine, 350 K€ pour des travaux de réfection de revêtement, 221 K€ pour l'enfouissement de réseaux chemin de Jupiter et 165 K€ pour la fin de la requalification de l'avenue Capitaine Resplandy ;

- 1,6 M€ au titre de l'urbanisme et de l'environnement, correspondant principalement aux acquisitions foncières (1,1 M€), aux subventions d'équipement versées pour les réhabilitations d'immeubles (220 K€) et aux aménagements du site d'Ansot (154 K€) ;

- 1,3 M€ pour l'extension de l'Office de tourisme ;

- 1,65 M€ pour le gros entretien et la mise aux normes des bâtiments municipaux, le renouvellement du matériel, des véhicules et du parc informatique.

Le financement des dépenses d'équipement (13,8 M€) a été réalisé de la manière suivante :

- emprunt :	1,3 M€	(8 M€ en 2014),
- subventions :	3,7 M€	(3,2 M€ en 2014)

- ressources propres (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement et divers) : 4,3 M€ (3,1 M€ en 2014)
- autofinancement net : 2,7 M€ (3,3 M€ en 2014)
- produits des cessions : 4,7 M€ (1,3 M€ en 2014).

Le financement s'avère bien diversifié, avec un niveau élevé pour les produits de cession, des ressources propres significatives et un autofinancement net de près de 3 M€, permettant de limiter le recours à l'emprunt à 1,3 M€ sur cet exercice, soit 20 % des dépenses réalisées.

Il faut noter par ailleurs que le placement des fonds issus du legs de Mme Howard-Johnston est venu à échéance en fin d'année 2015, ce qui se traduit par une recette d'investissement de 4,2 M€. Ce placement n'a pas été renouvelé compte tenu de taux d'intérêt devenus négatifs et ce montant est donc venu abonder temporairement le fonds de roulement.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement réalisées se traduit par un solde positif de 3,4 M€. L'addition du résultat de fonctionnement (6,3 M€) et de ce solde d'investissement constitue le résultat de clôture du compte administratif : 9,7 M€, qui correspond au niveau du fonds de roulement.

II – LA SITUATION FINANCIERE :

L'endettement

Le capital de la dette au 31 décembre 2015 est de 59,1 M€, en baisse de 4,8 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution de l'encours s'explique de la manière suivante :

- ⇒ le capital remboursé représente 6,1 M€ ;
- ⇒ un seul nouvel emprunt a été mobilisé en 2015 auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour un montant de 1,275 M€, (prêt sur 20 ans à taux variable, indexé sur Livret A + marge de 1 %).

La répartition de la dette par type de taux d'intérêt est quasiment identique à celle observée fin 2014, avec 57 % d'emprunts à taux fixes, 10 % de contrats indexés sur livret A et 33 % pour les autres prêts à taux variables. La comparaison avec la moyenne des villes de même taille fait apparaître une proportion de taux variable plus élevée pour Bayonne (43 % contre 29 %), ainsi que l'absence de prêts structurés dans l'encours de la commune, ceux-ci représentant en moyenne 12 % de la dette des villes correspondantes. Les états annexés au document budgétaire présentent la liste complète des emprunts souscrits et leurs caractéristiques.

Le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 2,65 % (2,75 % fin 2014), plus favorable que la moyenne des communes de taille comparable : 3,19 %. La durée résiduelle de l'encours est de 11,1 années, sensiblement plus courte que la moyenne nationale : 13,7 années. La répartition de l'encours par prêteurs est bien diversifiée entre six établissements, avec une part qui varie de 11 % pour la Société générale à 24 % pour la SFIL.

L'annuité de la dette payée en 2015 s'élève à 7,75 M€ (+ 0,23 M€ par rapport à 2014), dont 1,65 M€ pour les frais financiers (- 0,1 M€) et 6,1 M€ pour le remboursement du capital (+ 0,33 M€). La part des intérêts dans le total des charges de fonctionnement reste très limitée : 2,7 %.

L'autofinancement

La diminution des recettes réelles de fonctionnement (- 1,3 M€) étant en grande partie compensée par la baisse des dépenses réelles, la capacité d'autofinancement brute (CAF brute, calculée hors produits de cession) se maintient à un niveau élevé : 8,8 M€ contre 9 M€ pour l'exercice 2014. Elle représente 185 € par habitant, se situant environ 20 % au-dessus de la moyenne des villes de même taille.

La capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire l'autofinancement réellement disponible après remboursement des emprunts, s'établit à 2,7 M€ (3,3 M€ en 2014).

En raison de la baisse de l'endettement, le ratio de désendettement (dette / CAF brute) s'améliore légèrement, passant de 7,1 à 6,7 années. Cela traduit une situation financière saine, dans la mesure où on considère habituellement qu'un ratio supérieur à 12 ans correspond à une situation tendue.

Il est demandé au conseil municipal d'élire son président de séance en vertu de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales et conformément à l'article L.2121-31 du même code, d'approuver le compte administratif 2015 du budget principal ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de Mme Durruty.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.